

*Mise en garde :

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 juillet 2026 à 19 heures
1800, boulevard Saint-Joseph**

PRÉSENCES :

Madame Julie-Pascale PROVOST, Mairesse d'arrondissement
Monsieur Dominic ROUSSEL, Conseiller de la ville
Madame Nancy BERTHELOT, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Ludovic FERMELY, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Jacques FILION, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Julie PERRON, directrice d'arrondissement par intérim
directrice culture, sports, loisirs et du développement social
Monsieur Fredy ALZATE, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Alain NADEAU, commandant – poste de quartier 8

10 - Ouverture de la séance et une minute de recueillement

Constatant que le quorum est atteint, la présidente déclare la séance ouverte à 19 h et invite les personnes présentes à observer une minute de recueillement.

CA26 19 0133

Adoption de l'ordre du jour modifié

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Jacques FILION

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 6 juillet 2026, avec les modifications suivantes :

- Ajout du point 10.06 - Motion contre la violence et la haine envers les femmes;
- Ajout du point 10.07 - Motion en soutien au SPVM suite à la fusillade dans Côte-des-neiges.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.02

CA26 19 0134

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} juin 2026

Il est proposé par Ludovic FERMELY

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 1^{er} juin 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.03

CA26 19 0135

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 juin 2026

Il est proposé par Ludovic FERMELY

appuyé par Jacques FILION

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 18 juin 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.04

CA26 19 0136

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 29 juin 2026

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 29 juin 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.05

CA26 19 0137

Motion contre la violence et la haine envers les femmes

La conseillère Mme Nancy Berthelot fait la lecture de la présente motion.

Considérant que les idéologies haineuses visant les femmes ou de tout discours cherchant à les dévaloriser, à les contrôler ou à les intimider constituent une menace réelle et croissante pour l'égalité, la cohésion sociale et la sécurité de toutes et tous;

Considérant que la tragédie survenue à Montréal, dont le manifeste du tireur exprimait une hostilité explicite envers les femmes, démontre les conséquences tragiques de la radicalisation misogyne;

Considérant que cette idéologie dangereuse est un véritable affront aux droits des femmes, à la sécurité publique et à la paix;

Considérant que de tels événements peuvent accentuer le sentiment de vulnérabilité chez plusieurs femmes, qui peuvent alors ressentir davantage d'inquiétude, de lassitude ou de tristesse face à la persistance de comportements et de discours empreints de violence ou de mépris à leur égard;

Considérant la nécessité d'une réponse collective pour contrer la radicalisation misogyne, de soutenir les victimes, de promouvoir l'égalité et renforcer les ressources en santé mentale et en prévention de la violence;

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Ludovic FERMELY

Que le conseil d'arrondissement de Lachine condamne fermement toute forme de haine, de violence ou de discours visant les femmes, incluant les idéologies incel et autres mouvements prônant la misogynie ou la violence genrée;

Que le conseil d'arrondissement de Lachine réaffirme son soutien indéfectible aux femmes de Montréal et du Québec, et reconnaît leur droit fondamental de vivre libres de peur, de violence et de discrimination;

Que le conseil d'arrondissement de Lachine soutient les organismes qui œuvrent à prévenir la violence faite aux femmes, à accompagner les victimes et à promouvoir l'égalité entre les genres;

Que le conseil d'arrondissement de Lachine encourage le développement de ressources et l'éducation afin de prévenir la radicalisation et de favoriser des modèles de masculinité sains, responsables et non violents;

Que le conseil d'arrondissement de Lachine réaffirme sa détermination à promouvoir une culture de respect, d'égalité et de solidarité, et son engagement à contribuer à l'édification d'une société où de tels actes ne trouvent ni écho ni justification.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.06

CA26 19 0138

Motion en soutien au SPVM suite à la fusillade dans Côte-des-neiges

La mairesse Mme Julie-Pascale fait la lecture de la présente motion.

Considérant les événements tragiques survenus le lundi 22 juin 2026 à Montréal qui ont profondément ébranlé la population Montréalaise;

Considérant que, chaque jour, les policières et policiers se lèvent pour protéger la population montréalaise, et qu'ils sont confrontés à des risques réels;

Considérant que le travail des membres du SPVM est essentiel au maintien de la sécurité et de la paix sociale;

Considérant que les événements récents ont profondément touché la communauté montréalaise et mis en lumière le courage, le dévouement et le professionnalisme des agentes et agents du SPVM;

Il est proposé par Julie-Pascale PROVOST

appuyé par Ludovic FERMELY

Que le conseil d'arrondissement de Lachine offre ses plus sincères condoléances à la famille, aux proches et aux collègues de Mohamed Lamine Benredouane, agent du SPVM décédé dans l'exercice de ses fonctions;

Que le conseil d'arrondissement de Lachine offre également ses condoléances à la famille et aux proches du citoyen Michael Mizrahi;

Que le conseil d'arrondissement de Lachine reconnaisse le courage quotidien des membres du SPVM, qui mettent leur vie en jeu afin d'assurer la sécurité des Montréalaises et Montréalais;

Que le conseil d'arrondissement de Lachine réaffirme son soutien envers le SPVM et son engagement à contribuer au renforcement de la sécurité publique et de la confiance de la population;

Que le conseil d'arrondissement de Lachine invite la communauté montréalaise à témoigner de son soutien et de sa reconnaissance envers celles et ceux qui veillent à notre sécurité.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.07

CA26 19 0139

Approbation de deux conventions de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE pour la location de locaux de l'église des Saints-Anges, situés aux 50 et 70, 15e Avenue, destinés aux activités de LE RÉVEIL DE LACHINE et de L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, LES ÉCLUSIERS, moyennant un loyer net total de 91 685 \$, pour la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2029

ATTENDU QUE l'Arrondissement souhaite soutenir les activités organisées par les organismes reconnus LE RÉVEIL DE LACHINE et L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, LES ÉCLUSIERS;

ATTENDU QUE ces organismes bénéficient de la reconnaissance en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif;

ATTENDU QUE le conseiller M. Jacques Filion déclare son intérêt particulier et s'abstient de participer aux délibérations et de voter;

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'approuver les deux conventions de bail à intervenir entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE pour la location de locaux de l'église des Saints-Anges situés aux 50 et 70, 15^e Avenue, Lachine, destinés aux activités de LE RÉVEIL DE LACHINE et de L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, LES ÉCLUSIERS, pour la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2029, moyennant un loyer net total de 91 685 \$;

D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale nette de 91 685 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS

20.01 1267132004

CA26 19 0140

Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et **CONCERT'ACTION LACHINE**, pour la période 2026-2027, et accorder une contribution financière au montant total de 50 000 \$, taxes incluses, si applicables, afin de permettre à l'organisme de poursuivre sa mission de mobilisation et de concertation, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

Il est proposé par Ludovic FERMELY

appuyé par Jacques FILION

D'accorder un soutien financier de 50 000 \$, taxes incluses, si applicables, à **CONCERT'ACTION LACHINE**, pour la période 2026-2027 afin de poursuivre sa mission de mobilisation et de concertation conformément au cadre de référence de l'initiative montréalaise de soutien au développement social;

D'approuver le projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.02 1264076006

CA26 19 0141

Octroyer une contribution financière à l'organisme **CONCERT'ACTION LACHINE** au montant total de 20 000 \$, taxes incluses, si applicables, dans le cadre du Programme de sécurité urbaine selon la **Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2026**

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'octroyer une contribution financière à l'organisme **CONCERT'ACTION LACHINE** au montant de 20 000 \$, taxes incluses, si applicables, dans le cadre du Programme de sécurité urbaine selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2026;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.03 1266179006

CA26 19 0142

Octroyer une contribution financière à **PROJET DE PRÉVENTION DES TOXICOMANIES : CUMULUS** au montant de 15 000 \$, taxes incluses, si applicables, conformément à la **Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2026, dans le cadre du Programme d'art urbain**

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'octroyer une contribution financière à l'organisme **PROJET DE PRÉVENTION DES TOXICOMANIES : CUMULUS**, au montant de 15 000 \$, taxes incluses, si applicables, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2026, dans le cadre du Programme d'art urbain;

ORGANISME	PROJET	SOUTIEN 2026
PROJET DE PRÉVENTION DES TOXICOMANIES : CUMULUS	Murale sur la 11 ^e	15 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.04 1264076007

CA26 19 0143

Octroyer une aide financière à CONCERT'ACTION LACHINE, organisme désigné, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2026, pour un montant total de 10 000 \$, taxes incluses, si applicables, dans le cadre du Programme de relations interculturelles

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'octroyer une aide financière à CONCERT'ACTION LACHINE, organisme désigné, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2026, pour un montant total de 10 000 \$, taxes incluses, si applicables, dans le cadre du Programme de relations interculturelles;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.05 1266179007

CA26 19 0144

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE LASALLE-LACHINE (CDEC LASALLE-LACHINE) INC. et octroi d'une contribution financière au montant de 45 000 \$, taxes incluses, si applicables, dans le cadre du programme de soutien aux artères commerciales hors SDC du Service du développement économique

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et la CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE LASALLE-LACHINE (CDEC LASALLE-LACHINE) INC., pour la réalisation d'un projet de soutien et de dynamisation des artères commerciales hors SDC, notamment la rue Saint-Jacques, le quartier Saint-Pierre et la rue Provost;

D'octroyer une contribution financière au montant de 45 000 \$, taxes incluses, si applicables, dans le cadre du programme de soutien des artères commerciales hors SDC du Service de développement économique;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.06 1265412004

CA26 19 0145

Accorder une aide financière à deux (2) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2026, pour un montant total de 1 650 \$, taxes incluses, si applicables

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Ludovic FERMEY

D'accorder une aide financière au montant indiqué en regard de chacun des deux (2) organismes désignés ci-dessous, conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2026, pour un montant total de 1 650 \$, taxes incluses, si applicables.

ORGANISME	MONTANT
L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC. (soutien anniversaire)	900 \$
BADMINTON LACHINE (soutien anniversaire)	750 \$
TOTAL	1 650 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.07 1266179005

CA26 19 0146

Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 mai au 20 juin 2026

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Jacques FILION

De recevoir la liste de mouvement du personnel pour la période du 21 mai au 20 juin 2026, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.01 1268200005

CA26 19 0147

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Ludovic FERMEY

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise des cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.02 1260201005

CA26 19 0148

Désigner Mme Nancy Berthelot, conseillère d'arrondissement, à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} août au 30 novembre 2026

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Ludovic FERMELY

De désigner Mme Nancy Berthelot, conseillère d'arrondissement, à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} août au 30 novembre 2026, conformément à l'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.03 1268073007

CA26 19 0149

Appropriation d'une somme de 265 000 \$ du surplus de l'arrondissement de Lachine pour la bonification des activités d'entretien et de propreté des voies publiques et des parcs

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'approprier une somme de 265 000 \$ du surplus de l'arrondissement de Lachine afin de l'affecter à la bonification des activités d'entretien et de propreté des voies publiques et des parcs de Lachine;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Après avoir formulé ses observations sur le point en discussion, M. Jacques Fillion demande que la proposition soit soumise au vote.

La présidente met alors la proposition aux voix et demande au secrétaire d'arrondissement de procéder à l'appel du vote des membres du conseil.

VOTE

Votent en faveur: Mme Julie-Pascale PROVOST, M. Dominic ROUSSEL,
Mme Nancy BERTHELOT, M. Ludovic FERMELY

Vote contre: M. Jacques FILION

Le secrétaire d'arrondissement proclame le résultat du vote.

RÉSOLU À LA MAJORITÉ

30.04 1267871002

CA26 19 0150

Ratifier une dépense de 100 \$, taxes incluses, si applicables, relative aux frais de participation de M. Ludovic Fermely au Gala du CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DU LAC ST-LOUIS tenu le 6 mai 2026

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Dominic ROUSSEL

De ratifier, à titre exceptionnel, la dépense afférente à la participation de M. Ludovic Fermely, conseiller d'arrondissement, au Gala du CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DU LAC ST-LOUIS, tenu le 6 mai 2026, car l'autorisation préalable n'ayant pas été obtenue, et d'autoriser le remboursement du montant réel sur présentation des pièces justificatives, conformément aux articles 26 et 30.0.2 de la LTÉM;

De rappeler que, sous réserve de l'exception prévue à l'article 25, alinéa 2, toute participation à un événement de cette nature par un membre du conseil doit faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil en vertu de l'article 25 de la LTÉM;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.05 1268073010

CA26 19 0151

Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002 (Occupation temporaire du domaine public), RCA26-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2026) et RCA24-19004 (Nuisances), les ordonnances pour la tenue des prestations musicales de l'organisme Le Réveil de Lachine, au parc Saint-Louis, les 1^{er} et 3 septembre 2026

ATTENDU QUE l'arrondissement de Lachine soutient la tenue d'événements publics et spéciaux impliquant, selon les cas, l'occupation temporaire du domaine public, des dérogations aux règles de nuisances, des fermetures temporaires de rues et, le cas échéant, la gratuité des tarifs d'occupation;

ATTENDU QUE les articles applicables des règlements RCA09-19002 (occupation), RCA24-19004 (nuisances) et RCA26-19001 (tarification) permettent au conseil d'arrondissement d'édicter des ordonnances, lesquelles entrent en vigueur à leur publication;

ATTENDU QUE les projets d'ordonnances OCA26-RCA09-19002-04, OCA26-RCA24-19004-04, OCA26 RCA26-19001-07 couvrent les prestations musicales de l'organisme Le Réveil de Lachine, tels que détaillé (tableau - lieux/dates/heures);

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'autoriser, aux dates/heures/lieux indiqués, la tenue des événements du 1^{er} et 3 septembre 2026, de 12 h 30 à 16 h, au parc Saint-Louis sur le territoire de l'arrondissement;

D'édicter et de publier les ordonnances suivantes :

- Ordonnance OCA26-RCA09-19002-04 - autorisant l'occupation temporaire du domaine public (RCA09-19002);
- Ordonnance OCA26-RCA24-19004-04 - autorisant, aux dates, heures et lieux indiqués, la dérogation aux articles pertinents du *Règlement sur les nuisances* (RCA24-19004);
- Ordonnance OCA26-RCA26-19001-07 - accordant la gratuité totale des tarifs applicables en vertu du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001).

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à apporter toute rectification de pure forme (année, date, heure, coquille mineure, concordance des tableaux) nécessaire avant publication, sans en changer la substance (lieux, périodes et effets juridiques demeurant inchangés).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.01 1266901005

CA26 19 0152

Approuver l'accueil d'une fermette sur le domaine public de l'arrondissement de Lachine à l'occasion de la Fête des récoltes, approuver une dépense totale de 2 552,45 \$, taxes incluses, et approuver la convention à cette fin. De recommander au comité exécutif d'édicter une ordonnance autorisant l'accueil de ladite fermette le 10 octobre 2026

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Ludovic FERMELY

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'approuver l'accueil d'une fermette dans un enclos autoportant sur le domaine public de l'arrondissement de Lachine, soit sur le site du Musée de Lachine, à l'occasion de la Fête des récoltes prévue le samedi 10 octobre 2026, de 13 h à 16 h 30;

D'approuver une dépense de 2 552,45 \$, taxes incluses;

D'approuver la convention à cette fin;

Il est recommandé au comité exécutif :

D'édicter, en vertu de l'article 66, al. 1, par. 3 du *Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques* (21-012), une ordonnance autorisant l'accueil d'une fermette dans un enclos autoportant à l'occasion de la Fête des récoltes tenue sur le site du Musée de Lachine le samedi 10 octobre 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.02 1266559001

CA26 19 0153

Statuer sur une demande de dérogation mineure visant l'ajout d'une enseigne commerciale sur une façade donnant sur un stationnement d'un bâtiment sis au 2035, rue Victoria, sur le lot portant le numéro 4 885 776 du cadastre du Québec

La présidente appelle le point relatif à la demande de dérogation mineure visant l'ajout d'une enseigne commerciale sur une façade donnant sur un stationnement d'un bâtiment sis au 2035, rue Victoria, sur le lot portant le numéro 4 885 776 du cadastre du Québec.

Le secrétaire d'arrondissement indique que l'avis public requis a été publié le 18 juin 2026 et invite les personnes intéressées à se faire entendre relativement à cette demande.

Les personnes intéressées sont entendues, le cas échéant.

Le secrétaire d'arrondissement indique que la période permettant aux personnes intéressées de se faire entendre sur cette demande est terminée et que le conseil peut statuer.

Il est proposé par Ludovic FERMELY

appuyé par Jacques FILION

D'accepter, selon les documents reçus le 15 novembre 2025, la demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le Zonage* relative à la demande de permis d'enseigne d'un bâtiment sis au 2035, rue Victoria, sur le lot portant le numéro 4 885 776 du cadastre du Québec, ayant pour effet de :

- Permettre, à l'immeuble visé, l'installation d'une enseigne commerciale donnant sur un stationnement, et ce, bien que l'article 4.16.2.5 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoie qu'une enseigne commerciale doit être installée sur une façade donnant directement sur une rue.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.01 1265419013

CA26 19 0154

Approbation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) logements, sur trois (3) étages et une mezzanine ainsi qu'un stationnement intérieur situé sur le lot 1 703 209 du cadastre du Québec (359-361, rue Camille)

La présidente appelle le point relatif à la demande de dérogation mineure visant le projet de construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) logements, sur trois (3) étages et une mezzanine, ainsi qu'un stationnement intérieur, situé sur le lot numéro 1 703 209 du cadastre du Québec, aux 359-361, rue Camille.

Le secrétaire d'arrondissement indique que l'avis public requis a été publié le 18 juin 2026 et invite les personnes intéressées à se faire entendre relativement à cette demande.

Les personnes intéressées sont entendues.

Mme Mona-Andrée RAINVILLE intervient relativement à la demande. La présidente, Mme Julie-Pascale PROVOST, ainsi que M. Dominic ROUSSEL apportent les explications nécessaires.

Le secrétaire d'arrondissement indique que la période permettant aux personnes intéressées de se faire entendre sur cette demande est terminée et que le conseil peut statuer.

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Ludovic FERMELY

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 18 juillet 2025, la demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* relative au projet de construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) logements, de trois (3) étages avec mezzanine et stationnement intérieur, sur le lot numéro 1 703 209 du cadastre du Québec, situé aux 359-361, rue Camille, ayant pour effet de :

- Permettre, à l'immeuble visé, une marge arrière de 3,52 mètres et une somme des marges latérales de 1,54 mètres, et ce, bien que la grille de zonage de la zone R-836 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit une marge arrière de 4 mètres et une somme des marges latérales de 3 mètres;
- Permettre, à l'immeuble visé, un ratio de stationnement d'une case de stationnement par logement, et ce, bien que l'article 4.14.4.16 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit un ratio de 1,5 case de stationnement par logement;
- Permettre, à l'immeuble visé, une implantation à la ligne zéro pour la construction souterraine, et ce, bien que l'article 4.1.1 h) du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit qu'une construction souterraine et non apparente servant au stationnement respecte une distance minimale de 30 centimètres de la ligne du terrain non adjacent à une rue.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.02 1265419009

CA26 19 0155

Approbation des plans (PIIA) - Projet de transformation d'un bâtiment public-institutionnel, situé sur les lots portant les numéros 1 245 496 et 1 247 385 du cadastre du Québec (2901, boulevard Saint-Joseph)

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Jacques FILION

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents reçus le 13 mai 2026, accompagnant une demande de permis de transformation visant la Maison du Brasseur et l'Entrepôt, bâtiments publics-institutionnels situés sur les lots portant les numéros 1 245 496 et 1 247 385 du cadastre du Québec (2901, boulevard Saint-Joseph);

D'autoriser l'émission du permis de transformation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toute modification au projet, tel qu'approuvé, soit soumise, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.03 1266470010

CA26 19 0156

Approbation des plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) logements, sur trois (3) étages et une mezzanine ainsi qu'un stationnement intérieur sur le lot portant le numéro 1 703 209 du cadastre du Québec (359-361, rue Camille)

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 18 juillet 2025, accompagnant une demande de permis de construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) logements, sur trois (3) étages et une mezzanine ainsi qu'un stationnement intérieur sur le lot portant le numéro 1 703 209 du cadastre du Québec (359-361, rue Camille);

D'accorder le permis de nouvelle construction demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.04 1265419008

CA26 19 0157

Approbation des plans (PIIA) - Projet d'agrandissement en cour arrière et remplacement du revêtement métallique sur le bâtiment situé au 507, 44^e Avenue

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 9 avril 2026, accompagnant une demande de permis d'agrandissement en cour arrière et le remplacement du revêtement métallique du bâtiment sis au 507, 44^e Avenue;

D'accorder le permis d'agrandissement demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toute modification au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.05 1265419010

CA26 19 0158

Frais de parc - Contribution pour fins de parc de 51 400 \$ - Lot portant le numéro 2 134 451 du cadastre du Québec situé au 600, rue Victoria

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'accepter la somme de 51 400 \$ à titre de contribution pour fins de parc, que le propriétaire du lot portant le numéro 2 134 451 du cadastre du Québec, situé au 600, rue Victoria doit verser à la Ville conformément à l'article 5 du *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055);

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.06 1266470011

CA26 19 0159

Frais de parc - Contribution pour fins de parc de 703 408,07 \$ - Lot portant le numéro 1 713 293 du cadastre du Québec, situé au 1900, rue Notre-Dame

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Ludovic FERMELY

D'accepter la somme de 703 408,07 \$ à titre de contribution pour fins de parc, que le propriétaire du lot portant le numéro 1 713 293 du cadastre du Québec, situé au 1900, rue Notre-Dame, doit verser à la Ville conformément à l'article 5 du *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055);

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.07 1266470012

CA26 19 0160

Approbation des plans (PIIA) - Projet d'agrandissement en cour latérale et arrière pour un bâtiment situé au 706, 43^e Avenue

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 26 février et 18 juin 2026, accompagnant une demande de permis d'agrandissement en cour latérale et arrière de l'immeuble situé au 706, 43^e Avenue;

D'accorder le permis d'agrandissement demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.08 1265419011

CA26 19 0161

Adoption du premier projet de résolution - PPCMOI afin d'autoriser l'agrandissement du lot numéro 2 437 121 du cadastre du Québec (1111, rue François-Lenoir) à même le lot numéro 6 047 880 pour fins d'aménagement d'un espace d'entreposage de machinerie lourde

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA16-19002)*, le premier projet de résolution autorisant l'agrandissement du lot numéro 2 437 121 du cadastre du Québec (1111, rue François-Lenoir) à même le lot numéro 6 047 880 pour fins d'aménagement d'un espace d'entreposage de machinerie lourde.

CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé par les lots portant les numéros 2 437 121 et 6 047 880 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le document intitulé « 1111_rue_François-Lenoir - Localisation » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II AUTORISATIONS

2. Malgré le *Règlement numéro 2710 sur le zonage* applicable au territoire décrit à l'article 1, l'agrandissement du lot numéro 2 437 121 à même le lot numéro 6 047 880 du cadastre du Québec pour fins d'aménagement d'un espace d'entreposage de machinerie lourde est autorisé aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 4.1.3.1 b) i), 4.1.3.1 b) ii), 4.2.8.1, 4.2.8.4, 4.2.11, 4.2.12, 4.14.5 g) ii) et 4.15 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* ainsi qu'au taux d'implantation minimal et au coefficient d'occupation du sol minimal prévus à la Grille des normes d'implantation numéro 21B/38B relative à la zone I-500 et incluse à l'annexe C du *Règlement numéro 2710 sur le zonage*.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION 1 LOTISSEMENT

4. Le projet doit faire l'objet d'un permis d'opération cadastrale visant le remembrement des lots portant les numéros 2 437 121 et 6 047 880 du cadastre du Québec ou d'une procédure de réunification des lots sous un même matricule afin de constituer un (1) seul terrain, et ce préalablement à l'obtention du permis d'aménagement.

SECTION 2 BÂTIMENT

5. Le coefficient d'occupation du sol doit être de 0,10 minimum.

6. Le taux d'implantation au sol doit être de 9% minimum.

7. Les aires de chargement sont autorisées en cour avant.

SECTION 3 AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS

8. L'aménagement des cours doit être conforme à celui illustré à la page 4 du document intitulé « 1111_rue_François-Lenoir - Proposition » joint en annexe B à la présente résolution.

9. L'aire d'entreposage, correspondant aux limites du lot numéro 6 047 880, doit être recouverte par un des matériaux ou une combinaison des matériaux suivants :

1° Un matériau inerte dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 29, à l'exception du gravier, dont la surface peut se drainer vers un espace perméable verdi représentant au moins 20 % de la surface perméable du stationnement. Le pourcentage peut être réduit à 10 % si l'espace perméable est considéré comme une infrastructure verte drainante;

2° Un pavé alvéolé en béton comblé par des végétaux ou du gravier d'un IRS d'au moins 29;

3° Un pavé uni à joints perméables, le béton perméable ou le pavage perméable;

4° Une combinaison de matériau inerte, pavé alvéolé ou perméable, béton perméable ou pavage perméable se drainant vers des bandes paysagères.

L'indice IRS doit être confirmé par les spécifications du fabricant ou par un avis d'un professionnel.

Le matériau de revêtement doit être entretenu et réparé de manière à maintenir un IRS d'au moins 29, lorsque requis.

SECTION 4 AUTRE CONDITION

10. Préalablement à la délivrance du permis, un rapport biologique sur la situation de la couleuvre brune sur le lot numéro 6 047 880 ainsi que toutes les dispositions nécessaires au respect de ses conclusions doivent être soumis à l'arrondissement.

SECTION 5 DÉLAI DE RÉALISATION

11. Les travaux d'aménagement du terrain doivent débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution et doivent être complétés dans les douze (12) mois suivant le début des travaux.

12. En cas de non-respect des délais prévus à l'article 11, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 6 GARANTIE MONÉTAIRE

13. Préalablement à la délivrance du permis d'aménagement extérieur visé par la présente résolution, une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 50 000 \$ doit être déposée.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux d'aménagement extérieur visés par la présente résolution.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

ANNEXE A DOCUMENT INTITULÉ « 1111_RUE_FRANÇOIS-LENOIR - LOCALISATION »

ANNEXE B DOCUMENT INTITULÉ «1111_RUE_FRANÇOIS-LENOIR – PROPOSITION »

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.09 1266470013

CA26 19 0162

Approbation d'un usage conditionnel - Autoriser l'ajout d'un logement intergénérationnel à l'immeuble sis au 860, 50e Avenue

La présidente appelle le point relatif à une demande d'usage conditionnel visant à autoriser l'ajout d'un logement intergénérationnel à l'immeuble sis au 860, 50^e Avenue.

Le secrétaire d'arrondissement indique que l'avis public requis a été publié le 18 juin 2026 et invite les personnes intéressées à se faire entendre relativement à cette demande.

Les personnes intéressées sont entendues, le cas échéant.

Le secrétaire d'arrondissement indique que la période permettant aux personnes intéressées de se faire entendre sur cette demande est terminée et que le conseil peut statuer.

Il est proposé par Ludovic FERMEY

appuyé par Jacques FILION

D'autoriser, selon les documents reçus le 20 mai 2026, la demande d'usage conditionnel au *Règlement numéro RCA05-19010 sur les usages conditionnels* concernant l'immeuble sis au 860, 50^e Avenue ayant pour effet de :

- Permettre, à l'immeuble visé, l'ajout d'un logement intergénérationnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.10 1265419012

Période d'intervention des membres du conseil

ÉLUS	INTERVENTIONS
Ludovic Fermely	- Condoléances tragédies Côte-des-Neiges et noyades à Lachine; - Programme « Le Bon Mouv » du GRAME; - Logement et insalubrité (district Duff-court); - Invitation SPVM - PDQ 38 (enjeux); - Jeux de la rue (remerciements); - Terrain de Pickelball (transformation); - Fête du Québec et du Canada; - Maire suppléant.
Jacques Fillion	- Transport collectif structurant.
Dominic Roussel	- Décisions du conseil d'arrondissement; - Participation (Mocktails, Assemblée publique de consultation PPCMOI).
Nancy Berthelot	- Parc LaSalle (usagers et propreté); - Ouverture patageoire (parc LaSalle) - Initiation au plongeon au parc LaSalle (6 - 12 ans); - Évènements à venir.
Julie-Pascale Provost	- Tournoi de baseball des cols bleus; - Dollard-des-Ormeaux (festival du blues)

70.01

Période de questions du public

À 19 h 57, la mairesse ouvre la période de questions du public. Au cours de cette période, à 20 h 12, madame Nancy Berthelot, conseillère d'arrondissement, quitte temporairement son siège. La période de questions se poursuit. Madame Berthelot reprend son siège à 20 h 17.

CITOYENS	QUESTIONS
Marita Kehr	- Air and noise pollution, noise from lawn mowers. La présidente invite M. Euloge Amoussou, chef de division des travaux publics, à fournir les explications requises.
Mona-Andrée Rainville Dépôt d'un document	- Jardin communautaire Réal-Gareau (10% de frais de parc). La présidente répond à la question de la citoyenne et invite M. Hakim Hani, chef de division de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à fournir les explications additionnelles pertinentes.
Matt Kusner	- Le conflit Palestine/Israël. La présidente répond à la question du citoyen et invite M. Dominic Roussel, conseiller de Ville, à fournir les explications requises.
Christian Rouleau	- Plan d'urgence quartier Saint-Pierre (liaison ferroviaire). La présidente invite M. Alain Nadeau, commandant du PDQ 8, à fournir les explications requises.
Shane Johnson	- Transition pour le verdissement et l'agriculture urbaine; La présidente répond à la question de la citoyenne et invite M. Euloge Amoussou, chef de division des travaux publics, à fournir les explications requises. - Toits verts et diminution des cases de stationnement.
Simon Chamberlain	- Projet de réfection de la rue Notre-Dame.
Bernard Blanchet	- Communication sur Facebook de M. Jacques Fillion (motion maillage organismes-entreprises, baignade); La présidente répond à la question de la baignade et invite M. Ludovic Fermely, conseiller d'arrondissement, à fournir des précisions au sujet de la motion non recevable maillage organismes – entreprises.
Tani Bercuvitz	- Infrastructures résilientes; La présidente répond à la question du citoyen et invite Mme Julie Perron,

	directrice d'arrondissement par intérim, à fournir des précisions complémentaires.
Fabienne Penca	- Transition énergétique et l'Écoquartier de Lachine est.
Jean-François Lefebvre	- Économie énergétique (thermopompe résidentielle). La présidente invite M. Hakim Hani, chef de division de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à fournir les explications requises.
Caroline Ficher	- Site internet de Lachine; - Organismes communautaires (vision).
Suzanne Hudon	- Financement parc riverain; - Départ des employés de Lachine.
Tania Hamon	- Projet de la rue Notre-Dame. Après avoir invité M. Jacques Fillion, conseiller d'arrondissement, à fournir les explications requises, la présidente a apporté des précisions complémentaires.
Marc Bodin	- École Maple-Grove (sécurité). La présidente invite Mme Nancy Berthelot, conseillère d'arrondissement, à fournir les explications requises.
Tobi Stabbler	- Duff-Court (insalubrité des logements). La présidente invite M. Ludovic Fermely, conseiller d'arrondissement, à fournir les explications requises.
Caroline Wilson	- Piscine de l'ouest (financement). La présidente invite M. Jacques Fillion, conseiller d'arrondissement, à fournir les explications requises. - Place de stationnement (hôpital de Lachine).
Pierre St-Onge	- 7 ^e Avenue (nettoyage).
Charles-Édouard Corgier	- Circulation (20 ^e et 21 ^e Avenue).
Bernard Tisseur	- Servir le café (séance du conseil).
Tamara Taylor	- Parc Michel-Ménard.

À l'issue de la période de questions en présentiel, aucune autre personne ne souhaitant intervenir, la mairesse déclare la période de questions terminée.

70.02

CA26 19 0163

Période de questions du public - prolongation

ATTENDU QU'à 20 h 27, certaines personnes inscrites pour la période de questions n'ont pas encore été entendues;

ATTENDU QUE le conseil souhaite permettre à toutes les personnes inscrites de poser leurs questions conformément au règlement sur la procédure d'assemblée.

Il est proposé par Ludovic FERMELY

appuyé par Jacques FILION

De prolonger la période de questions du public jusqu'au traitement de toutes les questions des personnes inscrites, dans le respect des règles prévues au *Règlement numéro RCA01-19001 sur la procédure d'assemblée et la régie interne du conseil et de ses commissions*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

70.03

Et la séance est levée à 21 h 33.

Julie-Pascale Provost
Mairesse d'arrondissement

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement

Les résolutions passées et adoptées à cette séance sont approuvées par la mairesse de l'arrondissement.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} septembre 2026.

CA26 19 0172